



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROJET DE RÈGLEMENT # 332-2024 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE L'AVENUE DU CENTENAIRE,  
RUE DE LA FABRIQUE, RUE DE L'ÉGLISE ET RUE LAVOIE**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 4 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a procédé à l'adoption du projet de règlement suivants :

Le règlement no 332-2024 concernant les limites de vitesse de l'Avenue du Centenaire, rue de la Fabrique, rue de l'Église et rue Lavoie. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 5 août prochain à la salle municipale située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024

Vanessa Caron, directrice générale  
et greffière-trésorière